centimes

BUREAUX: rue SULVEREE, 17, au 1er

Tout ouvrier portour de son livret et tout maître muni de sa patente a droit à une anabace gratuite pour demander et officir du travail, ou pour des avis d'intérêt public Les ouvriers qui auront des pétitions ou des réclamations à présenter à l'autorité peuvent s'adresser au bureau du journal où on les rédigers gratuitement. LES LETTRES ET COMMUNICATIONS DOIVENT ÈTRE ADRESSÉES AU GÉRANT, RUE JUIVERIE.

Lyon, 22 Novembre 1849.

Assemblée nationale.

Séances du 19 et du 20 novembre.

Les articles 414,415 et 416, revus et corri gés par la commission de l'Assembée nationale, ont enfin été adoptés dans la fin de séance du 19, désormais donc légalité la plus complète règnera entre les ouvriers et les maîtres accusés de coalition.

La séance du 20 s'est ouverte par le dépôt de plusieurs propositions émanant de l'initiative parlementaire, puis après avoir voté 250,000 fr. en faveur des blessés de juin 1848, l'Assemblée a discuté la proposition de MM. Vatimesnil et Lesebvre-Duruslé, relative à la naturalisation des étrangers.

Il ne faut pas, sous prétexte de fraternité, admettre dans la grande famille française tous les individus que les révolutions rejettent sur notre sol hospitalier. Le titre de français est un honneur dont il faut se rendre digne, et l'Assemblée a sagement fait en fixant ellemême les conditions auxquels ce titre pourra ètre conféré à l'avenir.

#### Question houillère.

(6me article.)

La compagnie des mines de la Loire emploie tout à la fois les sophismes les plus étranges et les assertions les plus erronées pour se maintenir dans la jouissance d'un monopole odieux. Les concessionnaires de mines, dit-elle, ont dù se réunir pour faire cesser une concurrence abusive qui les menaçait de ruine.

Qu'est-ce à dire? La loi ne connaît d'autre | hautement, tout en répudiant l'expression

abus que celui qui étousse la libre concur- qui, seule, caractérise de semblables opérarence proclamée comme l'âme du commerce. Les propriétaires de mines ne pouvaient remédier aux inconvénients d'une grande concurrence, en les supposant réels, que par des myens licites, tels que la réduction de l'extraction de la houille, et non par un monopole qui compromet l'existence et a déjà opéré la ruine de plusieurs branches d'in-

La concentration, ajoute-t-on, assure le bon aménagement des mines. Rien de moins vrai que cette assertion. C'est dans les concessions d'une vaste étendue que l'on a vu, dans tous les temps, les plus grands vices d'exploitation. Tel est le témoignage de M. de Girardin, dans son rapport sur la loi de 1810, de M. Delzeriès, dans un rapport fait en 1823 sur les avantages de la division du territoire houiller de la Loire, et du rapporteur de la loi du 27 avril 1838. « La concentration excessive des concessions, observait-il, peut conduire à l'appauvrissement des marchés et au monopole dont les dangers seraient incalculables pour notre industrie. »

Que l'on cesse donc d'excuser, par des me sur une grande partie de la France.

toutes les autorités locales qui se sont crues signalait tous les dangers.

houilles des bassins de St-Etienne, de Rivede-Gier et de la Ricamarie... Le monopole le plus absolu de la houille est donc le but auquel tend la compagnie; ce but, elle l'avoue | consondre leurs intérêts le moins possible.

« La concurrence une fois écartée et le monopole établi à grands frais, ce dernier naturellement reste le maître de la fixation des prix, et d'autant plus facilement que l'augmentation qui résulterait de frais de transport écarte toute concurrence des houilles étrangères. Le monopole abusera de sa position; il est hors d'exemple qu'il n'en soit pas toujours arrivé ainsi. L'histoire d'un monopole qui naît, se trouve constamment dans l'histoire des monopoles passés, dit l'habile rapporteur du conseil municipal de St-Etienne. Le maintien de la libre concurrence pouvait seul maintenir la production de niveau avec les besoins de la consommation, en assignant au producteur la rémunération la plus équitable à son travail ainsi qu'au capital employé. Les concessions fractionnées maintenaient le prix des houilles à un prix modéré et l'eussent constamment maintenu...

« La concession unique de la compagnie charbonnière élèvera le prix de la houille aussi haut qu'elle jugera que pourront le supporter les propriétaires d'usines; elle comconsidérations imaginaires et fausses, une mencera par prélever une forte dime, elle association colossale qui exerce son despotis- finira par les absorber tout entiers. Les manufacturiers habiles quitteront la contrée. Le langage que nous tenons est celui de Les manufacturiers moins intelligents fabriqueront plus mal, à des prix plus élevés, tout obligées de réclamer contre la coalition houil- en faisant de médiocres bénéfices..... Telle lère dans un rapport remarquable lu au con- sera, messieurs, n'en doutez pas, l'histoire seil municipal de Lyon, le 12 mars 1846. de la vie et de la mort de nos fabricants. La M. Prunelle, rapporteur de la commission, en mort et l'agonie arriveront plus vite qu'on ne le pense : nous vivons à une époque où « Une compagnie puissante, disait-il, s'est l'on est pressé de jouir; et les fondateurs de organisée pour monopoliser à la fois l'extrac- la compagnie charbonnière, une fois rentrés tion, la vente et le transport de toutes les dans leurs fonds avec les bénéfices qu'ils ont espérés, s'inquiéteront peu de l'avenir de nos industries et même de l'avenir d'une compagnie avec laquelle ils se hàteront de

Ce que le savant rapporteur avait prévu Palais-de Justice pour le jugement de cette affaire.

en 1866 s'est en grande partie réalisé. La compagnie a suivi son plan d'agglomération des concessions de mines, et nonobstant les réclamations universelles, elle est parvenue à réunir, sous sa direction unique, les mines les plus abondantes du bassin de la Loire, par acquisitions ou adjonctions, au point qu'elle dispose aujourd'hui des cinq sixièmes de l'extraction totale de la houille, et qu'elle en a haussé les prix dans une proportion énorme.

# Nouvelles de Lyon.

M. le docteur Fraisse, adjoint au maire de Lyon, vient d'être nommé bibliothécaire du Palais-St-

C'est un heureux choix auquel applaudiront ous ceux qui connaissent M. Fraisse. Son érudition lui a conquis une place honorable parmi les savants de notre ville, et les services qu'il à rendus pendant son passage à l'administration lui ont gagné la reconnaissance de ses concitoyens.

- Il nous est revenu de divers côtés des plaintes assez vives sur la manière dont s'acquitte de son service un des contrôleurs de la voie publique qui, trop souvent, nous dit-on, se trouve dans un ctat peu propre à lui permettre d'apprécier équitablement les contraventions et surtout à faire respecter

- M. Jourdan, professeur du cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts, reprendra ses leçons jeudi

prochain 29, au Palais St-Pierre. Dans ses leçons, M. Jourdan feraplus particulièrement connaître les organes qui président aux mouvements et aux expressions; il y joindra l'exposition des phénomenes physiologiques qui s'y rattachent, ainsi 📍 que l'étudedu modèle et des principaux chefs-d'œavre que renferment nos galeries de peinture et de sculp-

Lette dernière partie est, nous le croyons, innovation, et l'on ne peut qu'en savoir gre à l'habile professeur qui cherche toujours à rendre ses leçons à la fois scientifiques et attrayantes.

- L'affaire des accusés de Rive-de-Gier traduits devant le conseil de guerre pour avoir coopéré aux événements du 13 juin continue à être jugée devant le deuxième conseil de guerre. Nous donnons le compte-rendu de la première audience et d'une partie de celle du 20. Ni avocats ni témoins n'ont pu trouver place dans le local affecté au conseil. Il paraît que malgre les démarches faites auprès des magistrats de la cour d'appel, on n'avait pu obtenir une salle du

## FEUILLETON DES TRAVAILLEURS

# MEMOIRES D'UN MARGUILLIER.

SIMPLE HISTORE.

Suite. Voir les numéros des 10, 11, 15, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 50, 51 octobre, 1er, 2, 4, 5, 6, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 no-

- Tu yeux rire, mais ris tant que tu youdras, cette femme n'est pas comme les au-
- Bon, te voilà déjà pris d'une personne que tu ne connais pas et qui me parant, à moi, aventurée dans une mauvaise compa-
- Oui, ils ont l'air de gens comme nous, d'ouvriers ou de pauvres diables, des marchands ambulants, peut-être.

pas grand'chose; l'homme a une coupe qui ne l me revient pas, et les femmes, à part la malade, me semblent diablement dégourdies.

Je ne pus méconnaître intérieurement la vérité des observations de Dauphinois, mais je ne voulus pas en convenir, et nous continuâmes notre route sans reparler de notre ren-

- En arrivant à Montélimart, quelques heures après, j'aperçus la voiture du matin arrêtée devant une auberge dans laquelle nous entrâmes pour nous faire servir à dîner. On nous plaça à la même table où mangeaient déjà l'homme et les femmes de la montée de Donzère, et je m'assis à côté de la malade, avec laque'le je continuai l'entretien du matin. Avant de la quitter je lui demandai la permission d'aller à Valence m'informer de ses nouvelles, ce qu'elle m'accorda sans difficulté en me donnant son adresse, derrière la citadelle.

- Décidément tu es volé, me dit Dauphinois en sortant du cabaret, c'est moins que du

examiné pendant le dîner les manières de ces i dames, et elles ne m'inspirent pas grande con-

- Nous saurons bien ce qu'il en est; j'ai l'adresse de ma voisine, et en nous arrêtant à Valence nous irons la voir.

Comme Dauphinois, j'avais remarqué plus que de la liberté dans les manières de ces dames, et chose surprenante, mon intérêt pour cette malheureuse semme devenait plus vif à mesure que je la jugeais dans une position plus basse. J'avais sans cesse devant les yeux les bandeaux de ses cheveux noirs collés sur ses tempes amaigries, sa figure douce et pâle était vivante dans ma pensée, et je me disais qu'il y aurait au moins une bonne œuvre à faire en enlevant cette femme aux influences pernicieuses qui la retenaient dans une condition indigne d'elle ou au malheur qui l'accablait de rigueurs imméritées.

Dans la soirée, nous revîmes la voiture qui passa sur la route en nous devançant, et la - Moins que ça, Jacques, ce doit être des petit monde, c'est du mauvais monde. J'ai belle inconnue me fit de la main un salut qui

voulait dire : au revoir.

Le lendemain, à peine arrivés à Valence, je m'informai, dans l'auberge où nous étions logés, de l'adresse que l'on m'avait donnée; on me répondit en riant, et l'on m'indiqua la citadelle, à l'autre extrémité de la ville, sur la route de Lyon. Bientôt je me trouvai en face de la maison désignée; c'était une cabane qui avait pour enseigne un artilleur peint avec des couleurs éclatantes au-dessus de la porte d'enjtrée; des rideaux rouges apparaissaient aux fenêtres, et à un certain cachet, à une certaine apparence qu'ont toujours ces établissements, nous reconnûmes une maison de tolérance. Je dus pâlir à ce coup inattendu; cette jeune fille qui m'avait si vivement intéressé était une prostituée.... Je ne pus rendre compte de ce que j'éprouvais, mais ce fut comme un coup douloureux qui me perça le cœur. Dauphinois ne me laissa pas le temps de me recueillir.

Tiens! tiens! je m'en étais douté, ces dames revenaient de la foire, et l'intéressante malade

- Avant hier, un accident, d'où auraient pu résul-1er les conséquences les plus fâcheuses, est arrivé la montée du Griffon. Un cheval, attelé à une voiture, a pris le mors aux dents. La voiture a été ren versee et les personnes qui l'occupaient ont été bles sées assez gravement. Le cheval s'est tué en se jetant contre une maison.

- M. Cornu, ex-maire de la Guillotière, vient d'être élargi peu de jours après son emprisonnement. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, le cercle des Brotteaux a fait les démarches les plus actives auprès de l'autorité pour faire connaître les bons procédés de M. Cornu pendant son administration hérissée de difficultées. Ces témoignages de sympathie honorent autant ceux qui ont fait preuve de reconnaissance, que celui qui en est l'objet Chorne

# Courrier de Paris.

L'armée expéditionnaire de Rome rentrera en très grande partie à Toulon dans un délai très rapproché. Le corps espagnol va quitter en même temps l'Italie. On ne laissera à Rome, à Civitta-Vecchia et dans quelques autres points importants des Etats romains que des forces peu nombreuses, mais suffisantes pour concourir avec les troupes nationales et les Autrichiens au maintien de l'ordre dans ce pays où la majorité est bonne, mais où l'audace des révolutionnaires pourrait susciter de nouveaux troubles, si on ne les contenait énergiquement.

Hier M. Guizot s'est montré dans les salons de Mme la princesse de Liewen, rue St-Florentin. Tous les personnages diplomatiques présents à Paris sont venns présenter leurs hommages à l'illustre homme d'Etat.

On assure que lord Normanby a longtemps causé avec l'ancien ministre de Louis Philippe. M. Berryen et M. de Montalembert se sont également montrés fort empressés à faire leur cour à M. Guizot.

On lit dans le Moniteur :

« Le président de la République,

« Considérant que M. Pierre-Napoléon Bonaparte, nommé, au titre étranger, chef de bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère, par arrêté du 19 avril 1848, a reçu, sur sa demande, un ordre de service, le 19 septembre 1849, pour se rendre en Al-

« Considérant qu'après avoir pris part aux événements de guerre dont la province de Constantine est en ce moment le théâtre, il a reçu du général com-mandant la division de Constantine l'ordre de se rendre auprès du gouverneur général de l'Algérie, pour remplir une mission coucernant l'expédition de Zaatcha;

« Considérant qu'il n'a pas rempli cette mission ; qu'il ne s'est pas rendu auprès du gouverneur général, mais qu'il s'est embarqué à Philippeville pour revenir à Paris;

« Considérant qu'un officier français servant en France, au titre étranger, se trouve en dehors de la législation commune aux militaires français, mais qu'il est tenu d'accomplir le service auquel il s'est

« Considérant que M. Pierre-Napoléon Bonaparte, en sadite qualité, n'était ni le maître de quitter son

« Sur le rapport du ministre de la guerre,

« Décrète : « Art. 1er. — M. Pierre Napoléon Bonaparte est révoqué du grade et de l'emploi de chef de bataillon à la légion étrangère;

« Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, à l'Elysée national, le 19 novem-

« Louis-Napoléon Bonaparte. « Le ministre de la guerre, « D'HAUTPOUL. »

La mesure que le gouvernement vient de prendre au sujet de la conduite tenue par M. Pierre Bonaparte, témoigne de l'esprit de justice et de ferme impartialité qui dirige les actes du président de la République et de ses ministres

M. Pierre Bonaparte est représentant du peuple : il est cousin du président. Bien que ses votes l'aien plus d'une fois rattaché à l'opposition avancée, le file de Lucien était cependant demeuré dans d'excellents termes avec son cousin, et l'on se rappelle la fâcheuse altercation qui s'éleva entre lui et un représentant montagnard, au moment où d'indignes outrages étaient proférés contre le président de la République. Cette expansion des sentiments de famille avait racheté, aux yeux de l'opinion, ce que l'acte de M. P. Bonaparte avait eu d'excessif et de brutal, et ce n'est certes pas Louis-Napoléon qui aurait oublié ce qu'avait fait son cousin, pour venger l'honneur du grand nom qu'ils portent l'un et l'autre.

Mais le président a des devoirs impérieux à remplir, même lorsqu'ils froissent ses affections de famille. M. Pierre Bonaparte ayant sollicité, comme chef de bataillon de la légion étrangère, un ordre de service, a abandonné son poste sans avoir obtenu l'autorisation de ses chefs. Cet acte d'insubordination ne pouvait pas, ne devait pas être toleré: tout est inflexible dans la règle militaire; la discipline est à ce prix. Le gouvernement s'est donc vu contraint de prendre une mesure sevère, et il a enlevé à M.Pierre Bonaparte le grade qui lui avait été conféré.

La bourse d'aujourd'hui a été le contraire de celle d'hier. La rente a été demandée pendant toute la bourse, et les fonds publics ont largement regagné ce qu'ils avaient perdu depuis deux jours. Le 5 0/0 ferme à 90 15, en bausse de 50 c. sur hier, et le 3 0/0 à 57 15, en hausse de 35 c. On a donné pour cause à ce mouvement de reprise la nouvelle de la constitution définitive de la compagnie du chemin de fer de Paris à Avignon, ce qui ferait rentrer dans les coffres du trésor 82 millions. Nous ne donnons cepéndant cette nouvelle que comme bruit de bourse et sous toutes réserves.

La révocation qui frappe M. Pierre Bonaparte a obtenu l'assentiment général et a pu contribuer aussi à l'amélioration des fonds, parce qu'elle dénote une grande fermeté de la part de M. le président de la

Rien, dans les nouvelles de l'étranger arrivées aujourd'hui, de nature à influencer les fonds.

La plupart des autres valeurs se sont légèrement améliorées.

Ce matin le Moniteur annonce que M. Pierre Bonaparte est révoqué de son grade, et explique comment il n'a point passé à un conseil de guerre. Cet acte de sévérité a produit le meilleur effet. Une réponse très peu empreinte de déférence de la part de M. Pierre Bonaparte au chef de l'Etat avait aggravé les torts de l'officier représentant.

On ajoutait aujourd'hui que le président avait même engagé M. Pierre Bonaparte à donner sa démission de représentant.

On raconte un mot spirituel de Mlle Rachel, qu'en supposait devoir partir pour la Russie avant l'entrée de M. Arsène Houssaye au Théâtre-Français:

« Eh bien! disait-on à l'artiste, est-ce que vous n'allez pas vous épanouir aux rayons de l'empire de

« L'empire, répondit-elle, j'aime mieux l'attendre Paris. »

Plusieurs propositions curieuses ont été distribuées à l'Assemblée: la proposition du colonel Les-pinasse, qui demande l'élection à la commune; deux projets de M. Savalier-Laroche, le premier demandant l'abolition de la peine de mort; le second pour obliger les ministres à rendre compte, dans trois mois, à l'Assemblée nationale, des pétitions qu'elle lui a renvoyées; une ressource trouvée par M. Charras dans la vente des diamants de la couronne; et enfin un projet de M. de Grammont, qui ne veut pas permettre que l'on maltraite les animaux.

P. S. M. Pierre Bonaparte vient d'envoyer une lettre au Moniteur en réponse au décret qui le révo-

L'exposé des motifs du projet de loi sur les patentes est ainsi conçu:

La loi du 29 avril 1844 sur les patentes a eu pour effet d'augmenter les droits des patentables rangés dans les trois dernières classes. Le projet de loi qui vous a été présenté dans la séance du 1er octobre ne nous ayant pas paru un allégement à la Ge classe, que l'augmentation a principalement affectée, nous vous apportons un second projet tendant à réduire cette classe dans une plus forte mesure.

D'après ce même projet, la profession d'avocat, dont il n'est pas fait mention dans la proposition dont l'Assemblée est déjà saisie, serait ajoutée à la nomenclature des professions imposables. Il n'y aurait aucune raison pour maintenir, à l'égard des avocats, un privilége qui doit cesser pour toutes les autres professions libérales.

Le tableau du droit fixe de patente (tableau A), annexe à la loi du 25 avril 1844, est modifié à l'égart de la 6e classe, ainsi qu'il suit : Dans le

es commu	nes de 1	100,000	im	es et au dessu	is, 32 f.
				100,000,	24
	de	30,001	à	50,000,	16
是一人	de	20,001	à	30,000,	12
	de	10,001	à	20,000,	9
_	de	5,001	à	10,000,	7
_	de	2,001	à	5,000.	5

Art. 2. La profession d'avocat est ajoutée à la nomenclature des professions imposables dans la 4e

# Nouvelles du jour.

On assure que M. le ministre de la guerre, préoccupé des événements graves qui se passent en ce moment dans la province de Constantine, vient de décider l'envoi en Algérie d'un général de génie qui sera chargé d'examiner les travaux de Zaatcha, la situation des lieux, et de faire surtout un rapport dé-

– M. Segur Dupeyron qui avait été nommé par M le général Cavaignac consul général de la République française à Bucharest (Valachie) vient d'arriver

On assure qu'il va être chargé d'une mission très mportante dans le Liban qu'il a plusieurs fois ex-

-M. Callimaki, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Turquie à Paris, a été reçu hier en audience particulière par M. le président de la République auquel il a fait part de la naissance de deux enfants du sultan Abdul-Medgid.

- Le conseil des ministres qui s'est réuni hier au soir, chez M. le président de la République, se réunissait encore ce matin, dès onze heures, au palais de l'Elysée.

1200 See aparente (1800)

- On parle depuis quelques jours d'une amnistie générale et sans aucune espèce de restriction qui doit être proclamée par M. le président de la République, le dix décembre, à l'occasion de l'anniversaire de son avénement à la présidence.

— Malgré un temps affreux, et quoiqu'il plut de-puis le matin, dès 10 heures, la rue de la Barillerie, la place du Palais de-Justice, le Pont-aux-Changes, le Marché-aux-Fleurs et toutes les rues environnantes n'en étaient pas moins encombrées d'une foule très nombreuse de citoyens appartenant à toutes les classes de la société.

Cette foule venait pour voir l'exposition des noms des condamnés par contumace, par la haute cour de

Comme il n'y avait ni échafaud ni poteau dressés sur la place, on en concluait naturellement que l'exposition des noms n'avait pas lieu aujourd'hui. Cette émotion populaire s'est prolongée jusque dans l'après-midi.

Le gouvernement ferait acte de sagesse en avertissant le peuple que cette formalité qui indigne l'opinion publique n'aura pas lieu. Cela éviterait à 50,000 personnes de quitter leurs travaux tous les

-Le général français Mellinet, condamné à mort dans l'affaire de Risquons-Tout, et dont la peine avait été commuée en celle d'un emprisonnement perpétuel, vient d'être gracié par arrêté du roi

- Le Gymnase-Dramatique a donné hier une pièce fort curieuses intitulée les Partageux. C'est un tableau qu'il sersit bon de faire jouer dans toutes les localités de la France qui possèdent un théâtre.

Tout un village vivait heureux et paisible. Il apprend tout-à-coup, par un journal et quelques pro-negandistes qui se chargent de le répandre, que tous s paysans sont malheureux!

Pour changer leur sort il faut le partage des biens de ceux qu'on appelle les riches.

Un certain baron désigné encore comme seigneur du village imagine de donner à ces braves gens, égarés et trompés, une bonne leçon, une leçon en ac-

Il leur dit que le fait du partage est résolu par le gouvernement. Il vient de lui même au devant de ce vœu et fait tirer au sort tous ses biens.

L'un a le château, l'autre la ferme, celui-ci les bois, celui-là les bestiaux, un cinquième les champs, un sixième une sucrerie. Ils chantent, ils sont heureux! mais tout-à-coup, la scène change, c'est à qui ne voudra pas être utile à son voisin. Tout le monde veut être maître, personne domestique. Celui qui a des champs n'a pas de bestiaux pour les cultiver, celui qui a des bestiaux n'a pas de champs pour

C'est la misère au milieu de richesses accordées à des gens qui ne savent pas les exploiter. Il y a quelque chose de plus curieux, c'est quand les paysans veulent tous demeurer dans la même maison, qu'ils se la partagent, qu'ils la subdivisent en une multitude de petits coins, qu'ils s'arrachent les meubles, qu'ils se battent, que, désunis, ne sachant que devenir, ils veulent assommer le premier qui eut la malencontreuse idée d'un partage qui ne produit que des mal.

L'épreuve faite, le baron leur dit la vérité, et cette leçon, cette expérience ramène la paix dans le pays, chacun y reprend sa place.

La pièce est sagement faite; elle renferme des mots heureux et elle a été fort applaudie.

### Bulletin de l'étranger. TALIE.

Turin, 19 novembre. On attend toujours l'ordonnance de dissolution, et

comme les autres. Elle était propre ta connaissance, hein, qu'en dis-tu?

- Je dis que c'est bien triste, à son âge, et belle comme elle, d'en être réduite là.

- Puisque elle y est, il vaut mieux qu'elle soit jolie que si elle était laide; mais, entronsnous?

- Non, j'en ai vu assez.

- Que tu est bête, voilà que tu en veux à cette fille d'être.... une fille. Puisque tu lui as promis, entrons savoir de ses nouvelles. Et en achevant ces mots, il passa le premier et poussa la porte.

C'était le même aspect que j'avais déjà malheureusement appris à connaître à Avignon. Des tables avec du vin et des liqueurs, et tout autour des bancs sur lesquels étaient assis des femmes et des soldats. Ces femmes étaient jeunes pour la plupart, mais abruties par la boisson et parvenues à ce degré de dépravation où l'âme doit s'envoler du corps humain, abandonnant ce corps misérable à toutes les souillures et à toutes les hontes. Je reconnus deux

route; mais elles avaient dépouillé la réserve | sale et mal entretenu. apparente dont elles s'étaient affublées pendant le voyage, et elles s'abandonnaient au dévergondage le plus effréné.

Je demandais à la maîtresse de la maison, grosse femme dont le cou disparaissait sous les rangs innombrables d'une chaîne d'or, et dont les doigts étaient surchargés de bagues.

- Mlle Maria Dugoin?

- C'est la Maria? elle est malade, mon garçon; mais nous en avons d'autres.

- Je veux parler à Mlle Maria elle-même, pour une affaire particulière.

- Alors, c'est différent, je vais vous conduire à sa chambre.

Dauphinois resta au bas, où il s'était fait servir une bouteille. Je montai seul; sans m'en rendre compte, j'étais bien aise de cette cir-

La chambre de la malade avait des prétentions au luxe, prétentions attestées par des rideaux rouges et blanc, aux fenêtres, par une commode en acajou, un canapé en crin, et un ou trois des femmes que j'avais vues sur la lit d'assez belle apparence; mais tout cela étai

- Eh bien, mademoiselle, cela va-t-il mieux? dis-je en entrant.

A ma voix, elle tourna la tête, et, en me reconnaissant, elle se couvrit la figure de ses mains. Je m'étais promis d'affecter un grand calme et de montrer un ton léger et plaisant, bien éloigné de ce que j'éprouvais réellement; mais je ne pus y parvenir, et malgré moi le sentiment pénible qui m'oppressait déborda en aigreur dans mes paroles.

--- Oh! n'ayez pas honte, mademoiselle, c'est trop tard.

- Je le sais, monsieur, aussi ce n'est pas la honte qui fait que je me cache, c'est la peur de vous voir après avoir, toute malheureuse que je suis, accepté le bras d'un honnête garçon.

-- Quant à cela, il n'y a pas grand mal, je ne suis pas un milord, après tout; seulement, si vous m'aviez dit ce qu'il en était, je ne serais venu ici que le soir.

-- Je comprends... oui, j'aurais du vous parler avec franchise, mais je ne l'osai pas. Si vour m'eussiez abordé brutalement comme

l'on nous aborde toujours, j'aurais été plus à l'aise; mais votre politesse m'a imposé une certaine retenue.

Je restai quelques instants sans rien dire, cherchant à trouver une idée raisonnable dans les mille pensées qui se pressaient en mon ame. Cette jeune fille était plus belle encore que je ne l'avais vu d'abord; couchée dans ce lit, elle m'apparaissait comme une fleur délicate clouée à un calvaire ignominieux. Pour distraire la douleur que j'éprouvais d'une aussi cruelle désillusion, je lui demandai s'il y avait longtemps qu'elle était dans cette maison.

(La suite au prochain numéro.)

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES,

Par Berthiot, opticien, quai des Célestins, 48.

19 November, 7 heures du matin, - Thermomètre, 0, 3 tegrés 5/4° de froid. - Baromètre, 747. - Hygromètre, 68 degres .- Vents, nord .- Ciel, brouillard. Hauteur des rivières. - Rhone, 0 mètre 70 centim. - Saone, 0 metre 50 centimètres.